



Wallonie



Service public
de Wallonie

CAHIER DES CHARGES TYPE QUALIROUTES

approuvé par le Gouvernement wallon en date du 20 juillet 2011

ADAPTATIONS

ET

MISES A JOUR

Édition du 01/01/2023

INTRODUCTION

Le cahier des charges type Qualiroutes du Service Public de Wallonie (en abrégé "CCT Qualiroutes") a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2011.

Depuis lors, des adaptations et des mises à jour validées par le comité de gestion de Qualiroutes lui ont été apportées. Ces adaptations et des mises à jour apparaissent dans la version électronique du cahier des charges type hébergée sur le site "Qualité & construction": <http://qc.spw.wallonie.be>

Dans ce document, sont présentées les adaptations apportées au texte du CCT Qualiroutes par rapport à la **version consolidée publiée le 01/01/2021**.

Les adaptations et mises à jour dont la liste est reprise dans le présent document **sont contractuelles**.

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR **DU CHAPITRE A "CLAUSES ADMINISTRATIVES"**

Les versions antérieures du chap. A peuvent être consultées. Voir [l'historique](#).

ARP

Article 58

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ARE

Article 36

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

Articles 38/12 et /14

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR **DU CHAPITRE C "MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION"**

C. 8.2. CIMENT – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 8.4. CIMENT – SPECIFICATIONS RELATIVES A L'UTILISATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.1. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.1. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – COMPOSITION ET DESIGNATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.2. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES PHYSIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.3. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES MECANIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.4. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES CHIMIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.3. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – PROGRAMME DE RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 12.8. EMULSION CATIONIQUE DE BITUME(S)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 12.14. EMULSION A BASE DE LIANT SYNTHETIQUE PIGMENTABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 12.20. LIANTS SYNTHETIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 13.2.2.2. MORTIER DE REPARATION A LIANT HYDRAULIQUE – SPECIFICATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'UTILISATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 13.2.3. MORTIER DE REPARATION A LIANT HYDRAULIQUE – RECEPTION DES PRODUITS – SYSTEME D'ATTESTATION DE CONFORMITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 13.3.3. MORTIER DE REPARATION A BASE DE RESINE – RECEPTION DES PRODUITS – SYSTEME D'ATTESTATION DE CONFORMITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 38.1.7. TUYAUX ETANCHES NON SOUMIS A PRESSION INTERNE – TUYAUX EN BETON DE SOUFRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 39. ANNEAUX, JOINTS ET BAGUES D'ETANCHEITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 42.1.3. REGARDS DE VISITE, REGARDS D'INSPECTION ET BOITES DE BRANCHEMENT EN BETON NON-ARME, BETON FIBRE ACIER ET BETON ARME – REVETEMENTS INTERIEURS EN CAS D'ELEMENTS EN BETON DE SOUFRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 42.4. REGARDS DE VISITE ET BOITES DE BRANCHEMENT EN BETON DE SOUFRE NON ARME

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 43.1.1. ECHELLES ET ECHELONS – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 44.2.2 ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON ARME OU PRECONTRAIT – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 52.1.1.5. MARQUAGE ROUTIERS – LES PLOTS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 60.3.2.3. ASPHALTE COULE POUR COUCHE DE PROTECTION DE L'ETANCHEITE SPECIFICATIONS DE L'ASPHALTE COULE – INDENTATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 60.3.2.3.4. ASPHALTE COULE POUR COUCHE DE PROTECTION DE L'ETANCHEITE SPECIFICATIONS DE L'ASPHALTE COULE – RESISTANCE AUX DEFORMATIONS PERMANENTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 62. DISPOSITIFS DE BALISAGE DES ROUTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 64.5. PANNEAUX PREFABRIQUES EN GRES (DALLES CERAMIQUES)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR DU CHAPITRE F **"SOUS-FONDATAIONS ET FONDATAIONS"**

F. 2.3.2.4.3. TRAVAUX PREALABLES – TRAITEMENT DU FOND DE COFFRE AU MOYEN D'UN ADDITIF – PROTECTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.1.2. FONDATION EN EMPIERREMENT – EMPIERREMENTS A GRANULARITE CONTINUE DE TYPE I OU II TRAITES AUX ADDITIFS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.2.1.1 FONDATION EN EMPIERREMENT – CLAUSES TECHNIQUES – MATERIAUX - Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.2.1.1 FONDATION EN EMPIERREMENT – CLAUSES TECHNIQUES – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.4.1.2. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – ESSAIS SUR LE MELANGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.4.2. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – CONTROLES EN COURS D'EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.4.3. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – CONTROLES APRES EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3. FONDATION EN SABLE-CIMENT – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.1.1. FONDATION EN SABLE-CIMENT – COMPOSITION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.1.2 FONDATION EN SABLE-CIMENT – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.2. FONDATION EN SABLE-CIMENT – EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.4. FONDATION EN SABLE-CIMENT – MISE EN SERVICE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.5.2.2. FONDATION EN SABLE-CIMENT – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

F. 4.5. FONDATION EN BETON MAIGRE – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2. FONDATION EN BETON MAIGRE – CLAUSES TECHNIQUES – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.1. FONDATION EN BETON MAIGRE – EXECUTION – COMPOSITION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.2. FONDATION EN BETON MAIGRE – EXECUTION – FABRICATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.3. FONDATION EN BETON MAIGRE – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.4.2.1. FONDATION EN BETON MAIGRE – ESSAIS APRES EXECUTION – RESISTANCE A LA COMPRESSION SIMPLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.9.4.1. FONDATIONS EN PRODUITS DE SCALPAGE TRAITES – VERIFICATIONS – CONTROLES EN COURS D'EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.9.4.2. FONDATIONS EN PRODUITS DE SCALPAGE TRAITES – VERIFICATIONS – CONTROLES APRES EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR DU CHAPITRE G "REVETEMENTS"

G. 2.2.2.2.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – ENROBES A SQUELETTE PIERREUX – BETON BITUMINEUX GRENU A FORTE TENEUR EN MASTIC (SMA).

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.2.4.1. VERIFICATION DE LA FORMULATION ET NOTE JUSTIFICATIVE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.2.8.6. MISE EN OEUVRE DES ENROBES BITUMINEUX – COMPACTAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.3.2. REVETEMENTS BITUMINEUX – SPECIFICATIONS – EXIGENCES RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'ENROBE MIS EN OEUVRE, SUR REVETEMENT TERMINE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.5.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – PAIEMENT – MESURAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 3.3.2. MATERIAUX BITUMINEUX COULES A FROID (MBCF) – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR **DU CHAPITRE H "ELEMENTS LINEAIRES"**

H. 2.1.2.2.1. DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON PREFABRIQUE – EXÉCUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.2.2.2.3. DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON COULE EN PLACE – MISE EN OEUVRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.3.2.2.2. DISPOSITIFS DE RETENUE EN ACIER – MONTAGE ET POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.4.2.2.2. DISPOSITIFS DE RETENUE MIXTES ACIER BOIS – MONTAGE ET POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.5.2.2.2. LISSES DE SECURITE POUR MOTOCYCLISTES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.6.2.2.2. TRAITEMENT D'OBSTACLES PAR ATTENUATEURS DE CHOCS FIXES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.7.2.2.2. TRAITEMENT DES DEBUTS OU FINS DE FILES DES DISPOSITIFS DE RETENUE PAR DES EXTREMITES TESTEES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.8.2. ELEMENTS DE RACCORDEMENT – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.10.2. ISSUES DE SECOURS – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.11.2. PASSAGES DE POLICE AMOVIBLES – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR **DU CHAPITRE J "PETITS OUVRAGES"**

J. 1.2.2. REGARDS DE VISITE, BOITES DE BRANCHEMENT ET CHAMBRES POUR APPAREILS – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 3.3.1. PETITS OUVRAGES EN BETON ET BETON ARME – SPECIFICATION DE BASE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 6.2.1. MACONNERIE ARMEE – MATERIAUX

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 12.2. GARDE-CORPS METALLIQUES – CLAUSES TECHNIQUES

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

J. 13.2.2. CLOTURES – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR **DU CHAPITRE K "NOUVEAUX OUVRAGES D'ART"**

K. 2.1.5. FONDATIONS PROFONDES – MATERIAUX

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.1. OUVRAGES ENTERRES – PERTUIS EN BUSES METALLIQUES

Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.1. OUVRAGES ENTERRES GENERALITES

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.1.2. PERTUIS EN BUSES METALLIQUES – MATERIAUX

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

K. 3.3. OUVRAGES EN TERRE ARMEE

Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.3. REMBLAIS RENFORCES

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.3.4. REMBLAIS RENFORCES – PAIEMENT

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

K. 3.4. MURS EN PALPLANCHES

Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.4. RIDEAUX DE PALPLANCHES

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.6. PAROIS MOULEES

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.7. PAROIS DE PIEUX

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.8. PAROIS CLOUEES

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.9. TIRANTS D'ANCRAGE

Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 7.1.1. ELEMENTS POUR OUVRAGES D'ART – DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 7.8.1. DALLES SOUPLES – DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 7.9.1. DALLE FLOTTANTE – DESCRIPTIONS ET SPECIFICATIONS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 8.3.2.6.3. JOINT DE DILATATION POUR PONT – DISPOSITIFS D'ANCRAGE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 12.1.2.1. DIVERS – REPERES TOPOGRAPHIQUES – CLAUSES TECHNIQUES – PRODUITS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR DU CHAPITRE L "SIGNALISATION ROUTIERE"

L. 1. SIGNALISATION DES CHANTIERS

Adaptations d'application à partir du 01/03/2021 en raison de la mise en application de l'AGW du 16/12/2020 au L. 1.1., L. 1.2.3., L. 1.2.4., L. 1.2.5., L. 1.3.1., L. 1.3.3., L. 1.3.4., L. 1.3.6., L. 1.3.7., L. 1.8.4., L. 1.9.1., L. 1.9.3., L. 1.10.1. et L. 1.10.2.

L. 1.2.2. SIGNALISATION DES CHANTIERS – MISE EN PLACE ET ENLÈVEMENT

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 1.3.2. SIGNALISATION DES CHANTIERS – SÉPARATION PHYSIQUE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

L. 1.5. SIGNALISATION DES CHANTIERS – CHANTIERS DE 1ÈRE CATÉGORIE

Supprimé du CCT Qualiroutes à partir du 01/03/2021 car entièrement intégré dans l'AGW du 16/12/2020

L. 1.2.8.1. SIGNALISATION DES CHANTIERS – PAIEMENT – CHANTIERS DE 1ERE CATEGORIE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 3. BALISAGE DES ROUTES

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 4.2.4.3. MARQUAGES ROUTIERS – APPLICATION DES MATERIAUX ET DOSAGES

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 4.3.1. MARQUAGES ROUTIERS – SPECIFICATIONS – GARANTIE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR
DU CHAPITRE M "TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION"

M. 3.7.3.1.2. ENROBES STOCKABLES – EXIGENCES GENERALES

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR
DU CHAPITRE N
"ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES D'ART"

N. 1.1.1 RÉPARATION DU BÉTON – REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – DESCRIPTION

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.1.2.2.1 RÉPARATION DU BÉTON – REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION – GÉNÉRALITÉS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.1.3.2. REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – SPECIFICATIONS – ADHERENCE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.2.2.2.3. REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – SPECIFICATIONS – PROTECTION DE L'ARMATURE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.3.2. REPARATION DES DALLES DE TABLIER – CLAUSES TECHNIQUES

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

N. 1.3.5.1. REPARATION DES DALLES DE TABLIER – PAIEMENT – MESURAGE

Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.4.3. REPARATION ET RENFORCEMENT AU MOYEN DE BETON PROJETE– SPECIFICATIONS

Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
